

Règlement – Cours en salle

Les élèves sont priés de se présenter aux cours de parkour avec des chaussures d'intérieur et des vêtements adaptés.

Aucun remboursement ne sera octroyé après paiement des cours.

Les encadrants sont en droits de définitivement renvoyer un enfant si, après plusieurs avertissements, celui-ci perturbe trop le bon déroulement du cours, ou qu'il se met en danger ou met en danger autrui. Dans ce cas uniquement, les cours auxquels l'enfant n'a pas encore participé seront remboursés.

Les parents sont invités à venir assister au dernier cours du mois. Hors ces séances spéciales, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, ceci pour des raisons de concentration des enfants.

Les enfants ne sont pris en charge que durant l'horaire défini, mais peuvent entrer dans la salle 5 minutes avant le début du cours.

Les enfants ne sont pas autorisés à amener des amis aux cours, ceci pour des raisons évidentes de responsabilité et de sécurité.

Les parents avertissent l'encadrant en cas d'absence.